

## Télévision : Signature de la charte relative à la qualité du sous-titrage au CSA

**Lundi 12 Décembre**, le CSA a lancé la signature de la charte de qualité sur le sous-titrage à Paris en présence de son président, **Michel Boyon**, de la Secrétaire d'Etat à la Solidarité, **Marie-Anne Montchamp** et de la directrice adjointe du Ministre de la Culture, **Elodie Perthuisot** aux côtés des chaînes de télévisions, des laboratoires de sous-titrage et des représentants associatifs.

### *L'enjeu de la charte*

L'Unisda, largement représentée aujourd'hui, a tenu à féliciter les efforts engagés par le CSA pour la mise en place d'un travail collectif et collaboratif autour du sous-titrage à destination des personnes sourdes ou malentendantes. La charte est considérée comme une plateforme commune entre l'utilisateur, les chaînes de télévision et les laboratoires de sous-titrage.

Les grandes chaînes (TF1, France Télévisions, Canal Plus et M6) soumises à l'obligation de 100% de sous-titrage de ses émissions sont rejointes par la **chaîne TMC** qui dépasse dorénavant le taux d'audience de 2,5%, les autres chaînes de la TNT sont quant à elles soumises à l'obligation de 40% de programmes accessibles par sous-titrage. Par leurs engagements volontaires, elles vont intégrer, dans leurs cahiers des charges, les **16 critères** de la charte afin d'atteindre une qualité minimum et une harmonisation des pratiques.

### [Lien vers la charte](#)

### *La reprise du sous-titrage dans les médias de l'audiovisuel*

Les **éditeurs de services** ont été interpellés par **Christine Kelly**, conseillère du CSA, pour que le sous-titrage soit repris dans l'ensemble des médias de l'audiovisuel qui comprennent les sites de rattrapage, la V&D (Vidéo à la Demande) et les DVD.

L'Unisda rappelle que les sourds et malentendants sont avant tout des **consommateurs comme les autres** et que l'accès aux films ne doit pas être limité dans l'unique champ de la télévision.

### *La LSF dans les programmes télévisés*

L'Unisda a invité les participants à une réflexion plus globale sur la présence de la langue des signes (LSF) dans les programmes télévisés. Après un effort particulier sur l'accessibilité de 3 journaux télévisés quotidiens sur les 3 chaînes d'informations continues (LCI, i-Télé et BFM-TV), l'accent sera essentiellement porté sur les **programmes jeunesse** afin que les jeunes sourds ne sachant pas encore lire puissent accéder à des programmes ludiques et animés en LSF.

Dans le même sillon que pour le sous-titrage, elle a appuyé sur le besoin d'une charte de qualité de l'interprétation en LSF des programmes télévisés et qui pourrait être entérinée dès 2012.

[...]

Par ailleurs, l'Unisda insiste pour une plus **grande visibilité de la LSF** avec la mise en application de la mesure 38 du plan Handicap Auditif 2010-2012 ([lien vers l'ensemble des mesures](#)) à savoir la programmation d'un journal télévisé du soir sur France Télévisions traduit en langue des signes française.

### *L'accessibilité électorale*

A l'approche des échéances électorales, les associations de personnes sourdes ou malentendantes attendent une accessibilité toujours plus importante des spots de campagnes avec du sous-titrage et de la langue des signes. Les débats politiques seront également très suivis et devront faire l'objet d'une attention particulière quant à la qualité de la transcription. Les personnes sourdes ou malentendantes revendiquent ainsi pleinement leur **droit à la citoyenneté**.

### *Le cinéma français*

Le Ministère de la Culture a annoncé la programmation d'une réunion intermédiaire de la Conférence Nationale Culture et Handicap en janvier 2012 sur le thème de « la prise en compte des besoins et des attentes des personnes handicapées dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel ».

L'Unisda souhaite une **coordination plus importante de l'ensemble de la filière du cinéma** depuis le producteur jusqu'à l'exploitant de cinéma en passant par le distributeur. Suite au succès du film « Intouchables » où près de 25 villes ont diffusées des séances sous-titrées, une **montée en charge** pourrait être programmée suivant ce rythme :

- Dès 2012, **2 films français accessibles par mois** à travers des séances spéciales sous-titrées dans la semaine de leurs sorties en salles, dans les principales villes (niveau régional)
- En 2013, **6 films accessibles par mois** à travers des séances spéciales sous-titrées dans la semaine de leurs sorties en salles, dans les principales villes (niveau préfectoral)
- En 2015, **tous les films français accessibles** à travers des séances spéciales sous-titrées dans la semaine de leurs sorties en salles, dans les principales villes (niveau sous-préfectoral)

De même, l'équipement des salles de cinéma avec des **boucles magnétiques** devra être suivi d'effet, en complément de la diffusion des films sous-titrés.

---

Lien vers la page Accessibilité du CSA :

<http://www.csa.fr/Television/Le-suivi-des-programmes/L-accessibilite-des-programmes>

Lien pour contacter le CSA (informations, réclamations sur le sous-titrage) :

<http://www.csa.fr/Services-en-ligne/Formulaire-de-contact>



**Union Nationale pour l'Insertion Sociale du déficient auditif**

254, rue St Jacques - 75005 Paris / tél: 01 43 26 96 09 / fax: 01 43 26 96 14 / [contact@unisda.org](mailto:contact@unisda.org) / [www.unisda.org](http://www.unisda.org)

---

*L'UNISDA fédère les principales associations nationales représentatives des publics de personnes sourdes ou malentendantes en France et les représente auprès des pouvoirs publics.*